

AXE 2

LE PARCOURS DOMICILIAIRE

OBJECTIF 1

Anticiper
la perte d'autonomie,
repérer et agir
le plus tôt possible

2-1-1 Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH) et de leurs aidants

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- La Conférence des financeurs compte parmi les innovations de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, tant par son objet, la prévention de la perte d'autonomie que par sa méthodologie nouvelle, la définition d'un cadre commun de financement d'actions.
- Un nombre important d'actions de prévention développées sur les territoires en direction des personnes âgées et de leurs aidants.
- Des difficultés à les repérer et les mobiliser.

LES ENJEUX

- Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées et leurs aidants
- Développer ces actions auprès des personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Coordonner les acteurs autour des projets à mener sur les territoires
- Développer une culture de la prévention de la naissance jusqu'à la fin de vie: à cet effet, inscrire les actions de prévention tout au long du parcours de vie
- Mesurer la pertinence et les résultats des actions de prévention auprès des bénéficiaires

Description de l'action

1

Mener des actions de prévention sur le territoire /Poursuivre le déploiement des actions de prévention de la conférence des financeurs pour les personnes âgées et leurs aidants

QUOI

- Poursuivre le développement des actions collectives de prévention prévues dans le cadre de la Conférence des financeurs.
- Sensibiliser la personne dans son bien-vivre, la faire adhérer aux actions, l'impliquer, la rendre actrice de sa santé.
- Développer les offres territoriales de proximité cohérentes et adaptées aux besoins
- Définir une politique de prévention coordonnée à l'échelle départementale qui aille au-delà des actions ponctuelles financées par la Conférence des financeurs

COMMENT

- Mettre en œuvre le nouveau programme coordonné de la Conférence des financeurs dès 2021
- Impulser des actions de prévention innovantes et co-construites par l'ensemble des acteurs
- Élargir à de nouvelles thématiques en s'inscrivant dans les axes du plan national de la prévention : prévention suicide, conduites addictives, vie affective, violences faites aux femmes...
- Veiller à placer la personne au cœur des actions en acteur principal de sa santé
- Poursuivre les actions auprès des aidants et des aidés sur des ateliers communs
- Poursuivre les actions dans les résidences autonomie (forfait autonomie) et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPAD)
- Renforcer l'évaluation des actions en terme de progrès accompli pour répondre aux besoins des personnes
- Travailler la continuité des actions au-delà des projets ponctuels de la Conférence des financeurs
- Organiser un séminaire annuel sur la prévention pour ajuster la stratégie départementale aux besoins repérés

2

Développer des actions de prévention auprès des personnes en situation de handicap et de leurs aidants**QUOI**

- Créer un programme coordonné de prévention autour des grandes étapes de vie des personnes en situation de handicap et de leurs aidants
- Améliorer notre connaissance des besoins et des attentes des différents publics : enfants en situation de handicap, personnes handicapées adultes, personnes handicapées vieillissantes et leurs aidants

COMMENT

- Lancer des appels à projet dédiés
- Développer des actions graduées, adaptées à chaque moment de vie, dès l'enfance et auprès des parents

3

Sensibiliser/ informer/former le public et les professionnels à la prévention**QUOI**

- Favoriser une culture de la prévention auprès du grand public et de l'ensemble des acteurs concernés
- Amener à des changements de comportements favorisant la préservation de l'autonomie
- Identifier les sujets sur lesquels communiquer (exemple: la préparation du passage à la retraite)
- Organiser des temps d'information auprès des acteurs sur les actions existantes dans le cadre de la Conférence des financeurs
- Présenter aux intervenants les différents dispositifs de répit existants
- Communiquer sur les différents dispositifs de protection pour anticiper la perte d'autonomie : mandat de protection future, curatelle aménagée, déclaration de personne de confiance

COMMENT

- Définir des supports (affiches, flyers, prospectus, support internet) et leurs modes de diffusion : envoi par courrier, transmission par les intervenants à domicile, lieux d'accueil et d'informations, presse...)
- Communiquer (cf. Axe 1)
 - Via des rencontres, des informations, des actions de formations
 - Via la plateforme «Vivre Autonome 41»
 - Sensibiliser via les contrats locaux de santé (CLS), les centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

4

Mieux coordonner les différents acteurs de la prévention et de la santé**QUOI**

- Avoir une approche globale sur le parcours de la vie des personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Fédérer les acteurs de la prévention en santé et de la prévention de la perte d'autonomie
- Renforcer les articulations entre la Conférence des financeurs et tous les acteurs ainsi que les membres du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

COMMENT

- Impulser le rapprochement des politiques favorisant l'autonomie et la santé (Programme Régional de Santé (PRS), Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie (PRIAC), conférence des financeurs
- Communiquer largement sur les dispositifs en place et faciliter les échanges d'informations entre les acteurs
- Identifier les actions de prévention en santé communes à tous les acteurs



Public(s) visé(s)

- Personnes âgées, personnes en situation de handicap et leurs proches
- Les professionnels



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (septembre 2015)
- Rapport Libault (mars 2019) : Prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité
- Schéma enfance et famille 2018-2023
- Contrats Locaux de Santé



Bénéfices attendus

- Toucher tous les publics par une politique de prévention de la perte d'autonomie de la naissance à la fin de vie .
- Anticiper la connaissance des besoins et des attentes permettra d'anticiper pour éviter les ruptures et la dépendance et apporter des réponses adaptées (Réponse accompagnée pour tous...)



Points de vigilance

- Développer des réponses adaptées en matière de prévention sur tout le territoire y compris en milieu rural
- Créer et développer une prévention actuellement inexistante auprès du public en situation de handicap

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) • Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) • Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Vivre Autonome 41 • Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) • Services sociaux du conseil départemental <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membres de la conférence des financeurs, services d'aide à domicile, associations, usagers, conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), communes, intervenants à domicile ... • Éducation nationale • Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) • Contrats locaux de santé (CLS) • Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) • Equipes mobiles santé • Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) • Mutualité sociale agricole (MSA)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et Cartographie des actions de prévention financées par la conférence des financeurs (nombre d'actions de prévention, nombre de nouvelles thématiques, nombre de résidences autonomie et nombre de résidents et EHPAD proposant ces actions et leur implantation)

2-1-2 Améliorer le repérage et prévenir les risques des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH) fragiles et de leurs aidants

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des retards dans les prises en charge médicales avec des conséquences traumatiques et neuromusculaires
- Un programme de prévention mal temporalisé
- Des personnes âgées isolées avec de nombreux risques tels que la dépression, la dénutrition, etc.
- La difficulté à mobiliser le bénévolat alors même que l'importance du lien social a été mise en avant.

LES ENJEUX

- Repérer les personnes fragiles
- Proposer un accompagnement et des solutions adaptées
- Réduire les syndromes post-chutes et les régressions psychomotrices
- Réduire les syndromes anxio-dépressifs
- Améliorer l'orientation des situations fragiles et leur accompagnement
- Éviter les ruptures de parcours

Description de l'action

1

Renforcer le repérage des situations de fragilité des usagers

QUOI

- Harmoniser les modalités de repérage
- Identifier les personnes, les organismes ressources susceptibles de repérer les situations de fragilité
- Travailler à la centralisation et à un circuit de remontée de terrain vers le conseil départemental avec les acteurs concernés
- Poursuivre la prévention et le dépistage précoce des enfants handicapés inscrits dans le dispositif de la protection maternelle et infantile (Aide sociale à l'enfance) en lien avec la Maison départementale de l'Autonomie (MDA) et le centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS)

COMMENT

- Identifier les acteurs du repérage
- Constituer un groupe de travail pour définir des critères d'alerte, de repérage et les circuits d'information à mettre en place
- Partager entre acteurs ces critères d'alerte et de repérage des personnes
- Créer une fiche spécifique à destination des services d'urgence, des services à domicile et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ainsi qu'un outil commun de classification

2

Prévenir la fragilité à domicile

QUOI

- Mettre en œuvre des solutions ou des outils de prévention et de prise en charge pour lutter contre l'isolement et les risques de chutes et de dénutrition
- Pour éviter les ruptures de prise en charge des personnes en situation de handicap hospitalisées ou en structure, organiser la transition vers un logement autonome avec possibilité de période d'essai permettant, si nécessaire, un retour en établissement
- Pour éviter les ruptures de prise en charge des personnes âgées hospitalisées ou en structure, organiser le retour à domicile (cf fiches 2.3.2 et 3.1.3)
- Informer sur les risques liés aux changements climatiques (canicules, grand froid) et les menaces de contagions

COMMENT

- Identifier des personnes ressources et/ou des dispositifs de prise en charge sur lesquels s'appuyer
- Déployer des packs domotique et des solutions de téléassistance avancée
- Maintenir les ateliers spécifiques sur les risques de chutes, sur la nutrition...
- S'appuyer sur les forums et les semaines et journées d'informations déjà développées (cf. fiche 1.1.4)
- S'appuyer sur les outils mis à disposition par la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Déployer la fiche de liaison inter-services (feuille jaune frigo)
- Informer les acteurs et les services concernés sur les mesures à adopter en cas de risques sanitaires

3

Encourager le lien social et la solidarité

QUOI

- Promouvoir l'engagement et la fidélisation de bénévoles au sein des associations
- Soutenir et développer le partenariat
- Développer les actions ayant pour objectif le maintien du lien social
- Développer des actions et des rencontres intergénérationnelles

COMMENT

- Proposer un programme de formation aux nouveaux bénévoles
- Accompagner la mise en œuvre du programme national de lutte contre l'isolement des Personnes Âgées (MONA LISA) dans le Loir et Cher (association les petits frères des pauvres)
- Contribuer au développement du projet Voisins solidaires
- Développer des actions de solidarité lors de la Semaine bleue
- Poursuivre les partenariats avec les écoles et les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
- Participer aux forums des associations en partenariat avec la préfecture



Public(s) visé(s)

- Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Les intervenants à domicile et les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (septembre 2015)
- Rapport Libault (mars 2019) : Prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité, lutter contre l'isolement de la personne âgée en mobilisant les bénévoles de tous les âges
- Schéma enfance et famille 2018-2023
- Contrats Locaux de Santé



Bénéfices attendus

- Améliorer la prise en charge des personnes dans les situations de fragilité, d'urgence ...
- Éviter les ruptures de prise en charge
- Diminuer le nombre de chutes à domicile
- Diminuer le nombre d'hospitalisations en urgence dues aux chutes à domicile
- Diminuer le risque de dépendance (retarder l'entrée dans l'Allocation Personnalisée d'Autonomie)



Points de vigilance

- Lien avec l'outil de liaison interservices

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) :
- Pilotes MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)
 - ERVMA (Equipe Régionale Vieillesse Maintien de l'Autonomie)
 - Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Maison départementale de l'Autonomie (MDA) :
- Service évaluation-accompagnement
 - Vivre Autonome 41

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Groupe hospitalier territorial (GHT)
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre d'outils de liaison interservices utilisés
- Nombre de formations sur les critères de fragilité (lien avec ERVMA)

OBJECTIF 2

Favoriser et faciliter
l'inclusion dans la société
et lutter contre
l'isolement social et
géographique

2-2-1 Garantir et faciliter le parcours de vie et scolaire des enfants en situation de handicap, soutenir et accompagner les parents

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des situations avec problématiques multiples et complexes entraînant des prises en charge compliquées.
- Des situations dégradées faute de dépistage et de repérage précoce mis en place.

LES ENJEUX

- Assurer la continuité du parcours de vie de l'enfant sans rupture
- Mettre en place le plus tôt possible des actions éducatives, de santé... auprès des familles et des professionnels gravitant autour de l'enfant.
- Décloisonner les interventions et les mettre en cohérence autour de l'enfant, de ses parents.

Description de l'action

1

Agir en amont pour sécuriser et assurer la continuité des parcours (de vie, scolaire, santé...) de l'enfant

QUOI

- Repérer les risques le plus tôt possible et faire de la prévention dès la naissance.
- Anticiper pour faciliter les transitions entre les grandes étapes de vie et éviter des ruptures « prévisibles »
- Renforcer la prévention dès le plus jeune âge

COMMENT

- S'appuyer sur les plans et stratégies nationaux.
- Renforcer la mise en place des actions de type « *Parcours de santé 0-6 ans* » pour améliorer le repérage des troubles de l'apprentissage, neuro-développement et psycho-affectif et autres
- Renforcer les compétences des professionnels dans le domaine du repérage et de l'analyse pour une bonne orientation des situations via des formations croisées, des actions de sensibilisation
- Se coordonner pour anticiper les risques de rupture dans les prises en charge pour éviter le traitement en urgence des situations

2

Renforcer la coopération partenariale le plus en amont possible autour de l'enfant et de ses parents**QUOI**

- Se mobiliser collectivement pour garantir la cohérence des parcours autour de l'enfant et de ses parents.
- Travailler les concertations pluridisciplinaires autour du projet de l'enfant.
- Élaborer une stratégie cohérente multi-partenariale autour des moyens à mettre en œuvre pour favoriser et sécuriser le parcours de l'enfant.
- Trouver un espace qui réunisse tous les partenaires impliqués auprès des enfants.

COMMENT

- Structurer les coopérations dans le respect et la reconnaissance du travail et des prérogatives de chacun
- Optimiser la mobilisation des compétences nécessaires à l'évaluation globale des situations lors des instances : éviter de multiples réunions autour de la situation d'un enfant
- Mettre en cohérence les actions en travaillant à mieux se connaître pour renforcer l'efficacité des orientations et prises en charge, accompagner au mieux les familles, réagir si besoin le plus tôt possible.
- Faire évoluer les pratiques professionnelles par plus de concertations (décloisonnement des professionnels) pour un meilleur service rendu aux familles.
- Proposer des solutions alternatives aux dispositifs existants en déployant de nouvelles réponses pour s'adapter aux complexités de certaines situations (Réponse Accompagnée Pour Tous - RAPT)
- Favoriser les solutions relais, réfléchir à la modularité des solutions
- Valoriser des accompagnements type Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Se saisir des instances existantes et rassemblant déjà l'ensemble des partenaires pour évaluer et définir la stratégie : instances de la RAPT, Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) enfants...
- Organiser un séminaire annuel nécessaire à définir la stratégie à déployer avec les membres de la CDAPH enfants, de la COMEX (Comité Exécutif) et le bureau PH (Personnes en situation de Handicap) du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

3

Faciliter la scolarisation des enfants (milieu ordinaire ou adapté) et éviter les ruptures de parcours**QUOI**

- Fluidifier, simplifier et sécuriser le parcours de vie et scolaire de l'enfant
- Renforcer en amont les coopérations avec les professionnels de l'Éducation nationale
- Simplifier les démarches au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Déployer l'offre de transport adapté pour faciliter la scolarisation et le périscolaire
- Anticiper les transitions aux grandes étapes de vie et favoriser la continuité des parcours au delà des critères administratif ou d'âge

COMMENT

- Simplifier le suivi des enfants en créant un document unique de suivi et de prise en charge : éviter la démultiplication d'écrits illisibles pour les familles qui favorisent le cloisonnement des interventions auprès de l'enfant et les risques de rupture.
- Mettre en place le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), outil de suivi du parcours de l'enfant
- Organiser des temps de rencontre avec les partenaires pour mieux appréhender de manière globale la situation de l'enfant : création d'une culture commune à même de faciliter les prises en charge et l'accompagnement.
- Poursuivre la simplification des circuits internes au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Poursuivre le travail de coopération entre les professionnels de l'Éducation nationale et de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Repérer les zones non couvertes et travailler à la mise en place de moyens de transport adaptés
- Développer les transports collectifs et des solutions nouvelles pour les situations les plus complexes

4

Renforcer le soutien à la parentalité

QUOI

- Accompagner et soutenir les parents en difficultés durables ou passagères
- Les aider à subvenir à l'ensemble des besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels, sociaux et sanitaires de leurs enfants.
- Les faire adhérer aux mesures nécessaires à mettre en place dans l'intérêt de leur enfant.
- Mettre en place un accompagnement adapté le plus tôt possible pour anticiper et prévenir les événements et situations à risque
- Aider et accompagner les parents à l'annonce du handicap d'un enfant
- Développer des compétences spécifiques autour du soutien à la parentalité
- Mettre en œuvre les actions opérationnelles de la stratégie nationale « *parentalité* »

COMMENT

- Développer une bonne articulation entre tous les intervenants pour permettre une réponse adaptée aux besoins
- Repérer les besoins non couverts et mettre en place les actions nécessaires
- Instaurer du soutien préventif notamment auprès des familles repérées les plus vulnérables
- Organiser des formations adaptées
- Renvoyer vers des outils existants ou créer des outils d'aide et d'accompagnement des parents à l'annonce du handicap de leur enfant
- Promouvoir les dispositifs existants
- Informer les intervenants et les parents des dispositifs et solutions d'accompagnement existants et les accompagner si besoin.
- Faire connaître, mobiliser et s'appuyer sur les acteurs associatifs locaux
- Développer des actions d'information et de sensibilisation



Public(s) visé(s)

- Les enfants, leurs parents et la famille



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma enfance famille 2018-2023
- Orientations du Comité interministériel du handicap: « *Gardons le cap, changeons le quotidien* ».
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018
- Loi n° 2019-791 pour une « *école de la confiance* » : Ensemble pour l'école inclusive



Bénéfices attendus

- Meilleur repérage et accompagnement de l'enfant, des parents
- Meilleure connaissance et concertation des partenaires pour anticiper les risques de rupture de parcours



Points de vigilance

- Éviter la multiplicité des intervenants et des temps d'échanges
- Éviter la superposition des dispositifs et des initiatives

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Éducation nationale
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile,
- Direction de l'Éducation

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- ARS, Établissement Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Associations d'usagers
- Partenaires de la petite enfance

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Rapport d'activité PH (nombre d'actions mises en place : sensibilisation, information, formations..., évolution du nombre de dossiers pris en charge, évolution des délais de traitement, nombre de PPS mis en place)

2-2-2 Développer l'insertion professionnelle des adolescents et des jeunes adultes (*inclusion professionnelle*)

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Manque de dispositifs pour les 16-25 ans
- Peu d'embauche de travailleurs en situation de handicap dans les entreprises en milieu ordinaire
- Difficultés à trouver des terrains de stages en milieu protégé (Mise en Situation Professionnelle en Etablissement et Services d'Aide par le Travail - MISPE -ESAT)
- Absence de référent social au sein de la Maison départementale de l'Autonomie (Mission Vie Professionnelle)

LES ENJEUX

- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Éviter l'isolement social et prioriser l'insertion socio-professionnelle
- Développer le partenariat entre les diverses structures spécialisées

Description de l'action

1

Préparer l'insertion professionnelle des jeunes travailleurs en situation de handicap	
<p>QUOI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper le plus tôt possible et faciliter les transitions entre l'école et le monde de l'emploi • Favoriser la continuité de la prise en charge socio-professionnelle (hébergement/formation...) afin d'éviter les ruptures de parcours • Faciliter la transition vers l'emploi pour les jeunes sortant de scolarité ou de formation • Permettre l'égalité des chances et de l'emploi des jeunes en situation de handicap 	<p>COMMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en partenariat avec la Coordination départementale Sécurisation du parcours scolaire : Éducation nationale, Université, Centre de Formation pour Adultes, Aide Sociale à l'Enfance, Cap Emploi, Missions locales et autres partenaires afin de repérer en amont les besoins et le public concerné • Reconnaître un jeune à travers ses compétences et pas uniquement à travers ses diplômes • Orienter vers les partenaires avec des supports de communication spécifiques du type: kit « <i>qui contacter</i> » • Étudier les possibilités de mettre en place des passerelles entre institut médico-éducatif (IME) et Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) • Organiser un forum des métiers à partir de 14 ans pour prévenir les ruptures de parcours

2

Développer l'accompagnement socio-professionnel dans le milieu ordinaire

QUOI

- Travailler en collaboration avec les entreprises pour faciliter les démarches des travailleurs en situation de handicap en évaluant les types de besoins nécessaires (médicaux, administratifs...)
- Soutenir les dispositifs et initiatives qui promeuvent le maintien dans l'emploi
- Développer le niveau de compétences et de qualifications
- Repérer et promouvoir les bonnes pratiques pour accompagner les situations complexes et éviter les ruptures de parcours
- Prendre contact avec les Petites et Moyennes Entreprises qui pourraient avoir des besoins et des possibilités d'embauche de travailleurs en situation de handicap
- Dynamiser l'emploi délocalisé (mise en place d'un réseau de bus) en mutualisant les moyens de l'ensemble des partenaires institutionnels et des entreprises

COMMENT

- Organiser des portes ouvertes, forums (JOB 41, Contrat Unique d'Insertion - CUI, CIE...), journées de rencontre afin de lever les freins à l'embauche, développer le vivier des offres tout en prenant en compte le potentiel de chaque territoire
- Favoriser l'emploi grâce à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Communiquer auprès des partenaires (Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail - CARSAT....), en lien direct avec l'utilisateur
- Continuer à développer le partenariat entre la Maison Départementale de l'Autonomie et les partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE), les médecins du travail....
- Créer des cellules dédiées aux situations complexes (cellules jeunes, cellules Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), Réponse accompagnée pour tous (RAPT), DEA (Dispositif d'Emploi Accompagné...))
- Proposer des rencontres expliquant les diverses aides existantes et les possibilités de formations
- Mettre en place un bus de l'emploi qui irait à la rencontre des usagers travailleurs en situation de handicap et des employeurs sur tout le département afin de créer une dynamique locale
- Louer/vendre/réparer (voitures - deux roues) à des tarifs préférentiels afin de faciliter la mobilité

3

Accompagner les travailleurs en situation de handicap dans le milieu protégé

QUOI

- Soutenir le développement du dispositif ESAT- HLM (Hors Les Murs)
- Développer l'accueil de travailleurs en situation de handicap à temps partiel en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) ou en habitat collectif avec un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou autre solution en fonction de leurs capacités

COMMENT

- Réfléchir sur l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap en cas d'arrêt maladie, de réduction du temps de travail....

4

Se donner les moyens de faciliter l'insertion des travailleurs en situation de handicap

QUOI

- Simplifier les démarches des travailleurs en situation de handicap
- Proposer des passerelles innovantes
- Développer un maillage professionnel individualisé (soins, emploi, formation....)

COMMENT

- Avoir un référent social au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie pour aider et accompagner le travailleur en situation de handicap dans ses démarches de maintien dans l'emploi et/ou d'insertion et/ou de formations et de développement de ses compétences
- Assurer un accompagnement individuel pour la résolution des problématiques sociales et professionnelles (frein à la mobilité, logement, santé, situations financières...)
- Mettre en œuvre le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)
- Créer des formules « passerelle avec une double orientation » avant les 20 ans de l'utilisateur entre l'IME et l'ESAT
- Mettre en place une cellule dédiée aux jeunes dans le cadre du plan local d'insertion des travailleurs handicapés (PLITH), MISPE, SPE, etc.



Public(s) visé(s)

- Le public sortant d'institut médico-éducatif, les apprentis ayant le statut de travailleurs en situation de handicap, les élèves du secondaire et de l'enseignement supérieur en situation de handicap
- Toutes les personnes disposant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Les organismes de l'emploi accompagnant des travailleurs en situation de handicap
- Les employeurs



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Plan Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Schéma de l'Enfance Famille 2018-2023
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018
- Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022
- Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés et Plan Local d'Insertion des Travailleurs Handicapés



Bénéfices attendus

- Éviter les ruptures et l'isolement
- Favoriser l'autonomie
- Développer des liens de confiance et des passerelles avec les divers partenaires
- Augmenter le niveau de qualification
- Augmenter le nombre et la part de personnes en situation de handicap dans les dispositifs de formation de droit commun



Points de vigilance

- Éviter les doublons

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental
- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

CONTRIBUTEURS

- Les acteurs de/des :
- L'insertion Professionnelle : service public de l'emploi, AGEFIPH, FIPH, CAP EMPLOI, SAMETH, PROMETHEE, POLE EMPLOI.... les entreprises
- Services d'accompagnement
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations et représentants des usagers
- Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de conventions avec les partenaires
- Nombre de situations suivies par le référent social, notamment dans le cadre du plan pauvreté
- Nombre de dispositifs proposés mis en œuvre au titre des parcours

2-2-3 Rompre l'isolement en développant de nouvelles offres de transport adapté

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Les contraintes de mobilité liées à l'âge et/ou au handicap sont nombreuses : autonomie, santé, moyens matériels et financiers
- En 2016, 23% des ménages qui ont 65 ans ou plus ne sont pas motorisés en Loir-et-Cher.
- Le transport à la demande mis en place dans 3/4 des communes (216 communes en 2016) est souvent peu utilisé par méconnaissance ou parce que cette solution ne répond pas aux besoins et souffre de lourdeurs administratives

LES ENJEUX

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Communiquer sur les dispositifs de transport existants
- Favoriser par le transport l'accès aux services de soins, aux services publics, aux offres socio-culturelles et aux actions de prévention de la perte d'autonomie

Description de l'action

1

Faire connaître le transport à la demande

QUOI

- Le transport à la demande apporte une solution aux habitants des 89 communes non desservies par des lignes régulières
- Des solutions de transport à la demande ont été mises en place par les services d'Agglopolys pour les personnes âgées inscrites à l'accueil de jour de la Chrysalide à Vineuil, par Azalys dans l'agglomération blaisoise (Resago), par la ville de Vendôme (Téabus), par les communes de Selles-sur-Cher et Salbris et par le Conseil régional du Centre-Val de Loire (Rémi+ à la demande)

COMMENT

- Informer sur les dispositifs existants sur la page du site internet du conseil départemental (Vivre Autonome 41)
- Mettre à disposition des services accueillant du public (mairies, Centres Communaux d'Action Sociale...) des plaquettes de communication sur ces dispositifs
- Travailler avec la région et les communautés de communes afin de renforcer les solutions de transport à la demande

2

Promouvoir le covoiturage

QUOI

- Développer le covoiturage auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

COMMENT

- Demander aux porteurs de projets de la Conférence des financeurs de travailler sur la thématique du covoiturage pour permettre aux personnes âgées isolées de venir aux ateliers de prévention
- Développer les usages numériques pour faciliter la connaissance des offres de covoiturage sur internet

3

Développer les offres de transport individuel adapté

QUOI

- Déterminer le besoin de transport individuel adapté en Loir-et-Cher
- Inciter au développement de solutions adaptées aux besoins des personnes isolées
- Faciliter le développement des services de transport accompagné, y compris par de nouveaux opérateurs

COMMENT

- Demander aux porteurs de projets de prévoir un transport collectif pour permettre aux personnes isolées de venir aux ateliers de prévention : location d'un minibus et organisation d'un circuit de transport (transport individuel/transport collectif)
- Réaliser un parangonnage et recenser les solutions innovantes déployées dans d'autres collectivités
- Développer un dispositif d'information unique, en concertation avec les seniors et les autres publics fragiles pour tous les modes de transport sur un même territoire

4

Développer le dispositif Transport Solidarité Santé

QUOI

- Dispositif mis en place par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- En 2018, une plaquette a été actualisée pour les assurés de 75 ans et plus
- En 2018, 9 transports ont bénéficié à 7 bénéficiaires de 75 ans et plus

COMMENT

- Faire un diagnostic commun - Caisse Primaire Assurance Maladie/conseil départemental
- Travailler sur les améliorations à apporter
- Améliorer la communication sur le dispositif



Public(s) visé(s)

- Les personnes âgées de 60 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap
- Les professionnels du transport
- Les associations et structures porteuses de projets de prévention



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus élaboré par la conférence des financeurs - Mars 2017
- Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement - Décembre 2015



Bénéfices attendus

- Améliorer le déplacement des personnes âgées ou en situation de handicap en proposant des solutions de transport adaptées à leurs besoins
- Faciliter l'accès aux offres sociales, médico-sociales, sanitaires, socio-culturelles et aux ateliers de prévention de la perte d'autonomie



Points de vigilance

- Développer des transports adaptés
- Réduire voire supprimer le reste à charge pour l'utilisateur
- Saisir le comité de pilotage du schéma d'accessibilité aux services

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental (transport des personnes handicapées uniquement)
- Conseil régional (organisation des transports collectifs : lignes régulières)

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- L'Observatoire de l'économie des territoires
- Communautés de communes
- Mairies
- Préfecture de Loir et Cher
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois et CIAS Territoires vendômois
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Membres du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de personnes transportées par dispositif
- Nombre d'opérateurs proposant des transports adaptés
- Pourcentage de demandes non satisfaites par rapport à l'offre globale de transport adapté

2-2-4 Préserver le lien social en poursuivant le développement d'offres socio-culturelles

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Il existe une diversité d'actions de toute nature proposées pour les usagers à domicile, dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes (EHPAD), les résidences-autonomie, les résidences-services et autres établissements
- Les initiatives locales doivent être étudiées pour proposer un développement harmonieux sur le territoire

LES ENJEUX

- Ouvrir davantage l'offre socio-culturelle aux personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Favoriser la mixité sociale
- Rompre l'isolement
- Favoriser l'inclusion sociétale
- Favoriser l'inclusion numérique

Description de l'action

1

Développer des événements culturels, de loisirs et sportifs adaptés

QUOI

- Proposer des sorties culturelles, de loisirs et sportives...
- Développer les projets artistiques dans les EHPAD et les établissements pour personnes en situation de handicap avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

COMMENT

- Innover dans les partenariats avec les porteurs de projets (Culture du Cœur, associations et clubs sportifs)
- Offrir des réductions pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Faire des appels à projets de la DRAC (créations artistiques)
- Accompagner les personnes isolées et organiser leur transport
- Mettre en œuvre des actions de communication

2

Développer la pratique des jardins partagés et thérapeutiques

QUOI

- Inciter au partage de jardins sous toutes ses formes (voisinage, associations, coopératives...)
- Adapter la démarche aux projets existants dans les villes et les établissements

COMMENT

- Communiquer auprès de partenaires institutionnels et politiques pour faire vivre les jardins partagés
- Entretenir le jardin de la Maison Bleue 41 par des élèves de classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), lycée horticole...
- Mettre en place et animer des jardins thérapeutiques (EHPAD, résidences-autonomie...)
- Partager des expérimentations et des bonnes pratiques auprès du public visé

3

Poursuivre le développement des offres de lecture publique

QUOI

- Soutenir les personnes âgées et en situation de handicap à la pratique de la lecture
- Développer les supports adaptés
- Apporter un soutien aux aidants

COMMENT

- Acheter des fonds documentaires spécialisés pour la lecture, la mémoire (livres en gros caractères, textes enregistrés, jeux de mémoire et de motricité fine)
- Mettre à disposition des livres, tablettes et jeux dans les médiathèques et bibliothèques, en partenariat avec les EHPAD
- Mettre en place des ateliers lecture, mémoire, jeux dans les EHPAD et les résidences-autonomie
- Mettre en place le portage de livres à domicile

4

Développer des projets favorisant l'inclusion sociale

QUOI

- Développer des projets intergénérationnels avec des élèves et / ou des enfants
- Soutenir les actions associant les aidants et les aidés
- Développer de nouvelles offres pour se divertir et se détendre
- Développer des réseaux de voisinage
- Rompre l'isolement

COMMENT

- Développer des actions collectives de prévention et de repérage avec la Conférence des financeurs, auprès des personnes âgées isolées
- Développer des actions intergénérationnelles : nutrition, bien-être, numérique, sorties (lycées, écoles primaires)
- Organiser des ateliers numériques (bus numérique, cafés numériques, ateliers d'initiation)
- Développer la pratique sportive adaptée à travers le financement des clubs sportifs
- Développer des ateliers d'art thérapie pour les personnes âgées, handicapées et leurs aidants (ex : ateliers arts plastiques)



Public(s) visé(s)

- Les personnes âgées de 60 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap
- Les familles et les aidants
- Les professionnels des mondes culturel, sportif, de loisir et du transport



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus élaboré par la Conférence des financeurs - mars 2017
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement - Décembre 2015



Bénéfices attendus

- Favoriser l'accès et l'accompagnement à la vie culturelle et aux loisirs
- Développer la mixité sociale et intergénérationnelle
- Réduire l'isolement et favoriser les liens sociaux



Points de vigilance

- Assurer une équité territoriale
- Veiller à la proximité et à l'adaptation/accessibilité des jardins et des lieux de divertissement
- Proposer des supports adaptés (FALC : facile à lire et à comprendre) pour les personnes non-voyantes ou mal-voyantes
- Initier le public à l'informatique et aux démarches en ligne
- Ouvrir et sensibiliser le personnel soignant sur les bienfaits des soins relationnels

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental :
- Direction de la lecture publique,
- Direction de l'éducation,
- Direction de la communication,
- Maison Départementale de l'Autonomie

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Maison Bleue 41

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- L'Observatoire de l'économie des territoires
- Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
- Direction départementale des services de l'éducation nationale
- Direction régionale des affaires culturelles
- Membres du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie : représentants des usagers

Partenaires spécifiques concernés :

- Conservatoire des jardins de Chaumont-sur-Loire
- Médiathèques et bibliothèques, association Valentin Haüy,
- CARSAT, Mutualité sociale agricole Berry-Touraine
- CIAS et CCAS du département
- Association Culture à vie
- EHPAD, résidences-autonomie, résidences-services
- Clubs sportifs
- Presse locale

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie de l'offre socio-culturelles (actions collectives organisées, nombre de participants, nombre de jardins partagés - nombre de jardins thérapeutiques réalisés)
- Mesure des effets bénéfiques de ces actions sur les participants

2-2-5 Faciliter l'autonomie dans un logement adapté et aménagé

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des logements peu accessibles et mal adaptés au vieillissement de la population pouvant générer des accidents et en particulier des chutes
- Une méconnaissance des dispositifs et des aides mobilisables
- Des difficultés pour les populations marginalisées ou communautaires d'intégrer ces dispositifs

LES ENJEUX

- Permettre aux personnes âgées et personnes en situation de handicap de vivre le plus longtemps possible dans leur logement
- Travailler en collaboration avec les bailleurs sociaux
- Informer sur les dispositifs et acteurs existants
- Sensibiliser les différents acteurs du logement aux questions de l'accessibilité pour envisager les réponses à apporter

Description de l'action

1

Renforcer la sensibilisation et l'information du public

QUOI

- Renforcer la Maison Bleue 41 dans son rôle d'information, de sensibilisation et d'orientation
- Accroître les partenariats de la Maison Bleue 41 avec les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat afin de procéder à un meilleur repérage des logements inadaptés
- Identifier toutes les institutions et personnes ressources

COMMENT

- Communiquer sur la Maison Bleue et ses missions à travers son site internet, des plaquettes, lors de journées d'informations pour le public et pour les professionnels lors de présence sur les salons et forums.
- Coordonner les réseaux locaux et nationaux par un maillage d'artisans locaux spécialisés dans le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap : charte « *Bien vivre chez soi* » portée par le conseil départemental, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la Fédération Française du Bâtiment (FFB).
- Fédérer les acteurs : ADIL, SOLiHA (Solidaires pour l'Habitat), CAPEB, FFB, Action Logement
- Intégrer les projets retenus dans le cadre de la conférence des financeurs
- Créer dans le guide des solidarités géré par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires un lien sur l'ensemble des informations relatives à l'adaptation des logements

2

Faciliter le repérage des besoins en adaptation du logement

QUOI

- Anticiper l'adaptation du logement pour éviter les situations d'urgence
- Créer un outil de repérage pour pouvoir permettre la localisation de logements ayant besoin d'adaptation.
- Utiliser les programmes d'adaptation de l'habitat

COMMENT

- Organiser des journées d'information auprès des professionnels de santé, des travailleurs sociaux, des prestataires de services à domicile à la Maison Bleue 41
- Suite aux visites de Maison Bleue, assurer si nécessaire un lien vers les services compétents pour une évaluation de situation (ADIL, Vivre Autonome 41, ergothérapeute)
- Identifier les caractéristiques du logement dans le cadre de l'évaluation
- Accompagner l'utilisateur vers un logement adapté à ses besoins
- Dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), créer une articulation entre l'animateur de l'opération et l'ensemble des acteurs du secteur.

3

Accompagner les usagers vers des solutions pérennes

QUOI

- Renforcer les moyens consacrés à l'évaluation technique, aux préconisations des travaux, de suivi de travaux
- Accompagner les ménages/entourage/artisans/financeurs avant et pendant le chantier
- Faciliter un relogement dans un nouveau chez soi adapté quand son adaptation n'est pas possible et mettre en relation l'offre et la demande de logements sociaux adaptés du parc public
- Accompagner les personnes qui doivent faire le deuil de leur logement
- Favoriser l'intégration par le logement des publics dans la société (mixité sociale et intergénérationnelle)

COMMENT

- Développer des conventions avec des associations ayant les compétences pour mener ces actions
- S'appuyer sur les dispositifs existant tels que la charte des artisans, la Maison Bleue, Vivre Autonome 41...
- Participer aux travaux de réflexion menés par les bailleurs sociaux (ex : protocole conseil départemental-Terre de Loire Habitat ...) pour l'adaptation de leurs parcs locatifs
- Mettre en relation l'offre et la demande en logements adaptés
- Mutualiser les dispositifs d'accompagnement existants (ADIL, SOLIHA,...) sur cette problématique et faire émerger une nouvelle offre si nécessaire
- S'assurer que les logements construits comprenant des logements adaptés puissent être attribués en respectant la mixité sociale et intergénérationnelle.

4

Améliorer les aménagements extérieurs des logements

QUOI

- S'assurer de la facilité de circulation aux alentours du logement et de la proximité des services
- Être force de proposition auprès des collectivités si nécessaire pour l'aménagement de l'espace public afin de faciliter et sécuriser la circulation des publics cibles

COMMENT

- En référence à la charte Habitat regroupé du conseil départemental, vérifier que les logements adaptés permettent le maintien d'une autonomie tant au niveau des services que des commerces.
- Accompagner les collectivités qui le souhaitent en lien avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) sur l'aménagement de leur espace public



Public(s) visé(s)

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées)
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022



Bénéfices attendus

- Prévention de la perte d'autonomie
- Maintien de l'autonomie des publics
- Maintien à domicile des publics dans des conditions optimales
- Adaptation de l'offre de logement aux besoins de demain



Points de vigilance

- Nécessité d'une volonté commune des partenaires pour répondre aux objectifs ci-dessus
- Nécessité de prévoir un budget maîtrisé pour accompagner les opérations

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service Habitat du conseil départemental • Maison Bleue 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bailleurs sociaux • Collectivités volontaires • CAUE • Associations : ADIL, SOLiHA, APF... • Professionnels médicaux, médico-sociaux et sociaux • Services de l'État • Représentants des publics

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de logements adaptés dans le département et par public
- Nombre d'opérations accompagnées et par public
- Nombre de collectivités accompagnées dans la réflexion de l'aménagement
- Pourcentage de demandes satisfaites par rapport à l'offre de logements adaptés

OBJECTIF 3

Proposer des solutions alternatives et/ou complémentaires entre le domicile et l'institution

2-3-1 Renforcer et adapter les dispositifs d'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des besoins d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap par un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et par un service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (SAMSAH)
- Des besoins d'accompagnement par ces services pour les anciens travailleurs maintenus en établissement et pour ceux ne pouvant plus travailler à temps plein
- Des services ayant de bons taux d'occupation et demandant des places supplémentaires pour couvrir tout le territoire départemental pour répondre aux demandes de prises en charge
- Des demandes pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap avec des troubles spécifiques (ex : troubles psychiques)
- En 2019, 348 places financées en services d'accompagnement pour personnes en situation de handicap

LES ENJEUX

- Accompagner la transformation de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap et plus particulièrement des foyers d'hébergement dans le cadre de la contractualisation
- Permettre l'inclusion dans le milieu ordinaire
- Apporter des réponses complémentaires à l'institutionnalisation en habitat collectif et permettre le maintien dans les logements individuels
- Proposer une offre diversifiée sur le territoire
- Étendre l'offre départementale pour améliorer la réponse de proximité

Description de l'action

1

Étudier la possibilité de développer les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

QUOI

- Identifier les besoins des personnes en situation de handicap selon les types de déficiences
- Développer les SAMSAH, avec l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire (ARS)
- Créer ou redéployer des places de SAVS dans le cadre de la contractualisation
- Recenser les besoins de places nouvelles en lien avec les orientations de la Commission départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap (CDAPH) dont l'accompagnement n'est pas réalisé

COMMENT

- Renouveler une enquête auprès des services d'accompagnement pour connaître le profil du public accueilli et le fonctionnement des services
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Envisager le développement, selon les conclusions de l'enquête, de créations de places en SAVS et SAMSAH pour les publics spécifiques (exemple 16-25 ans, personnes handicapées de plus de 50 ans, troubles envahissants du développement, santé mentale) sous réserve des enveloppes financières mobilisables par le conseil départemental et l'ARS (pour les SAMSAH)
- Transformer les places d'hébergement pour adultes en situation de handicap en SAVS ou SAMSAH lors de la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

2

Étudier le fonctionnement des SAVS et des SAMSAH

QUOI

- Dans le cadre de la contractualisation et en référence au guide réalisé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) concernant l'activité des établissements et services pour personnes en situation de handicap, approfondir par une étude notre connaissance du fonctionnement des SAVS et SAMSAH

COMMENT

- Lancer une nouvelle enquête auprès de ces services pour connaître leur fonctionnement
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Participer aux travaux devant être lancés au niveau régional pour définir la notion d'activité et les critères de mesures de l'activité et des prestations offertes en SAVS et SAMSAH
- Définir des indicateurs de suivi de l'activité dans les CPOM en référence au décret relatif à la modulation de la dotation en fonction de l'activité
- Développer, sous réserve de financements mobilisables par le conseil départemental et l'ARS, de plateformes de services, dans le cadre d'expérimentation, regroupant différents services avec l'objectif de proposer des solutions adaptées en fonction des besoins des personnes en situation de handicap

3

Développer les places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en établissement

QUOI

- Dans le cadre de la contractualisation, encourager le développement des places d'accueil de jour ou d'hébergement temporaire dans la capacité autorisée ou par extension
- Développer l'offre d'accueil temporaire ou séquentiel en accueil familial (cf. fiche 3.1.1)

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des résidences autonomie pour connaître le profil du public accueilli
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Rédiger de nouveaux arrêtés d'autorisation suite à la signature du CPOM en lien avec la nouvelle nomenclature des établissements en situation de handicap
- Développer, sous réserve de financements mobilisables par le conseil départemental et l'ARS, de places d'accueil de jour pour notamment les personnes en situation de handicap en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ne pouvant plus travailler à temps plein ou pour des personnes handicapées vieillissantes
- Recenser les besoins de ce type d'offre en accueil familial et des personnes souhaitant offrir ce type d'accompagnement.



Public(s) visé(s)

- Personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap
- Accueillants familiaux



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



Bénéfices attendus

- Renforcer la préparation à la vie autonome pour les jeunes adultes handicapés
- Diminuer les ruptures des parcours de vie et l'isolement des personnes en situation de handicap et des aidants
- Adapter la prise en charge aux besoins et demandes des personnes en situation de handicap
- Préparer les personnes à l'entrée en établissement
- Compléter l'offre d'accompagnement du territoire pour favoriser l'inclusion en milieu ordinaire



Points de vigilance

- Veiller au maillage territorial des services
- Veiller à offrir aux personnes en situation de handicap un accompagnement adapté à leur besoin

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale • Service de l'offre médico-sociale PA/PH 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres services de la MDA • Direction Ressources et innovations des solidarités <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire • Établissements et services sociaux et médico-sociaux • Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie (répartition sur le territoire)
- Arrêtés d'autorisation des nouveaux services
- Nombre de nouvelles places créées par année
- Nombre d'appels à projet réalisés
- Pourcentage de situations sans solutions
- Nombre de cahiers des charges élaborés pour lancement d'appel à projet en cas de nouvelles créations de places
- Tableau de recensement des créations possibles de places

2-3-2 Développer des solutions de répit en établissement pour personnes âgées dépendantes

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des aidants essouffés et fatigués
- Des aidants ayant des difficultés à se soigner
- Des solutions méconnues par les principaux intéressés
- Une offre qui ne répond pas à l'ensemble des besoins de répit, en particulier à proximité du domicile

LES ENJEUX

- Proposer des solutions innovantes de répit aux aidants et permettre à l'aidant de se faire aider
- Favoriser le repos de l'aidant avec des solutions de répit à domicile ou en dehors du domicile
- Proposer une offre diversifiée sur le territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes

Description de l'action

1

Étudier les possibilités de développer l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de maladies neurodégénératives ou autres

QUOI

- Recenser et identifier les zones blanches
- Mener une réflexion sur la transformation de l'offre et le maillage territorial
- Recenser les places disponibles pour apporter une réponse de proximité
- Proposer de l'accueil de jour itinérant

COMMENT

- Recenser et identifier les offres existantes puis évaluer les manques par une cartographie en fonction du bassin de population, en lien avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires
- Étudier les modalités de tarification et de facturation dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile et la mobilisation de l'enveloppe droit au répit
- Rédiger une fiche de présentation précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement avec une communication ciblée auprès des gestionnaires, des communes, des intercommunalités et sur le site internet du conseil départemental
- Le cas échéant, créer des places d'accueil de jour sous réserve des financements mobilisables par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) et le conseil départemental ou redéployer des places existantes au regard des modalités de fonctionnement et du taux d'occupation de l'accueil de jour existant
- Inciter les établissements à inscrire les places disponibles sur Viatrajectoire et dans le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) pour répondre aux besoins des personnes âgées à proximité de leur domicile

2

Étudier les possibilités de développer l'hébergement temporaire pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de maladies neurodégénératives ou autres

QUOI

- Recenser et identifier les zones blanches
- Mener une réflexion sur la transformation de l'offre et le maillage territorial
- Recenser les places disponibles pour apporter une réponse de proximité

COMMENT

- Recenser et identifier les places disponibles (autorisées ou non par le conseil départemental et l'ARS du Centre-Val de Loire) puis évaluer les manques par une cartographie en fonction du bassin de population
- Étudier les modalités de tarification et de facturation dans le cadre de l'APA à domicile et la mobilisation de l'enveloppe droit au répit
- Rédiger une fiche de présentation précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement avec une communication ciblée auprès des gestionnaires, des communes, des intercommunalités et sur le site internet du conseil départemental
- Le cas échéant, créer des places d'hébergement temporaire sous réserve des financements mobilisables par l'ARS Centre-Val de Loire et le conseil départemental
- Inciter les établissements à inscrire les places disponibles sur Viatrajectoire et dans le ROR pour répondre aux besoins des personnes âgées à proximité de leur domicile

3

Étudier les possibilités de mieux répondre aux situations spécifiques : accueil d'urgence, accueil de nuit, sortie d'hospitalisation

QUOI

- Recenser et identifier les besoins et les possibilités d'accueil pouvant répondre à des situations spécifiques en lien avec les accompagnements réalisés par la méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA)
- Mener une réflexion avec l'ARS Centre-Val de Loire sur l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation

COMMENT

- Recenser et identifier les places disponibles pouvant apporter une réponse aux situations d'urgence, d'accueil de nuit ou en sortie d'hospitalisation
- Étudier les modalités de tarification et de facturation dans le cadre de l'APA à domicile et la mobilisation de l'enveloppe droit au répit
- Rédiger une fiche de présentation précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement avec une communication ciblée auprès des gestionnaires, des communes, des intercommunalités et sur le site internet du conseil départemental
- Le cas échéant, créer des places sous réserve des financements mobilisables par l'ARS Centre-Val de Loire et le conseil départemental ou redéployer les places existantes au regard des modalités de fonctionnement et du taux d'occupation de l'accueil de jour existant
- Le cas échéant, créer des places spécifiques sous réserve des financements mobilisables par l'ARS Centre-Val de Loire et le conseil départemental
- Participer à la procédure qui sera lancée par l'ARS Centre-Val de Loire concernant l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation
- Mettre en place des procédures avec les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) retenus pour ce dispositif afin de rendre opérationnel le financement des places en sortie d'hospitalisation et éviter une prise en charge par différents acteurs soit par l'ARS Centre-Val de Loire soit par le plan d'aide individuel ou encore soit par le droit au répit
- Limiter le reste à charge pour la personne âgée
- Inciter les établissements à inscrire les places disponibles sur Viatrajectoire et dans le ROR pour répondre aux besoins des personnes âgées à proximité de leur domicile

4

Favoriser l'offre de répit en accueil familial

QUOI

- Développer l'offre d'accueil temporaire ou séquentiel en accueil familial (cf. fiche 3.1.1)

COMMENT

- Recenser les besoins de ce type d'offre en accueil familial et des personnes souhaitant offrir ce type d'accompagnement

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées et leurs aidants
- Les gestionnaires d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, de résidences autonomie
- Les accueillants familiaux

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé numéro 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Rapport Libault de mars 2019 : Aider les proches aidants et lutter contre l'isolement de la personne âgée, garantir le libre choix de la personne âgée, prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité, rénover les prestations, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Éviter l'épuisement de l'aidant
- Permettre un répit tout en restant ensemble à domicile
- Éviter l'isolement social et les hospitalisations
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Favoriser une préparation en douceur à un éventuel changement de prise en charge (permettre une familiarisation dans la vie en institution)

**Points de vigilance**

- Veiller à l'accompagnement et le faciliter en amont, pendant et en aval ; répit pour le bien être des aidants
- Bien repérer les besoins non satisfaits
- S'assurer d'un partenariat avec les intervenants pour l'identification d'un besoin de répit (anticipation en lien avec l'évaluation du plan d'aide)

PILOTAGE DE L'ACTION**COORDINATEURS**

- Maison départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la MDA
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Bilan et cartographie des solutions de répit (nombre de places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire supplémentaires, nombre de places d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, nombre de places d'hébergement temporaire répondant à des situations d'urgence)